



2023/2048(INI)

3.10.2023

AMENDEMENTS

1 - 126

Projet de rapport
Marcos Ros Sempere
(PE750.084v01-00)

Mise en œuvre du développement territorial (RDC, titre III, chapitre II) et son application dans l'agenda territorial européen 2030
(2023/2048(INI))

Amendement 1

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste^{3 bis},*

^{3 bis} *JO L 231 du 30.6.2021, p. 1.*

Or. en

Amendement 2

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013^{3 ter},*

^{3 ter} *JO L 435 du 6.12.2021, p. 1.*

Or. en

Amendement 3

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Visa 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– **vu le règlement (UE) 2020/2220 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 établissant des dispositions transitoires relatives au soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2021 et 2022, et modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013, (UE) n° 1306/2013 et (UE) n° 1307/2013 en ce qui concerne les ressources et leur application en 2021 et 2022 et le règlement (UE) n° 1308/2013 en ce qui concerne les ressources et la répartition de ce soutien pour les exercices 2021 et 2022^{3 quater},**

3 quater JO L 437 du 28.12.2020, p. 1.

Or. en

Amendement 4

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– **vu sa résolution du 20 mai 2021 sur l'inversion des tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion,**

Or. en

Amendement 5

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 25 mars 2021 sur la politique de cohésion et les stratégies régionales en matière d’environnement dans la lutte contre le changement climatique,*

Or. en

Amendement 6

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l’étude menée pour la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) de la Commission intitulée «The geography of EU discontent and the regional development trap» (La géographie du mécontentement de l’Union et le piège de développement régional),*

Or. en

Amendement 7

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Visa 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le document de travail élaboré par la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne intitulé «The geography of EU discontent and the regional development trap» (La géographie du mécontentement de l'Union et le piège de développement régional), publié en mars 2023,*

Or. en

Amendement 8

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'étude réalisée pour le Conseil des communes et régions d'Europe intitulée «ITI and CLLD - The use of integrated territorial tools in cohesion policy» (Investissement territorial intégré et développement local mené par les acteurs locaux - L'utilisation d'outils territoriaux intégrés dans la politique de cohésion),*

Or. en

Amendement 9

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Visa 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'analyse produite par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) intitulée «ITI and CLLD. The use of integrate territorial tools in cohesion policy» (Investissement territorial intégré et développement local mené par les acteurs locaux. L'utilisation d'outils territoriaux intégrés dans la politique de cohésion), publiée en décembre 2022,*

Or. en

Amendement 10

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la politique de cohésion est la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union et que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne;

Amendement

A. considérant que la politique de cohésion est la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union et que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne; ***que l'agenda territorial fournit une orientation pour l'aménagement stratégique du territoire, demande le renforcement de la dimension territoriale des politiques sectorielles à tous les niveaux de gouvernance et s'efforce de promouvoir un avenir inclusif et durable pour tous les territoires ainsi que de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en Europe;***

Or. en

Amendement 11

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la politique de cohésion est la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union et que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne;

Amendement

A. considérant que la politique de cohésion est la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union ***et constitue toujours le premier choix en matière d'aide financière face aux événements imprévus qui secouent notre socioéconomie***, et que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 12

Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que la politique de cohésion ***est*** la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union et que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne;

Amendement

A. considérant que la politique de cohésion ***reste et devrait rester*** la principale politique d'investissement pour les régions et les villes de l'Union et que l'agenda territorial est l'instrument directeur de la politique territoriale de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 13

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que c'est au niveau

territorial que sont identifiés et gérés les défis auxquels font face les régions européennes;

Or. en

Amendement 14

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que l'article 7 du règlement relatif au Fonds européen de développement régional (1301/2013) fait référence au développement urbain durable basé sur des stratégies urbaines durables intégrées en tant que cadre de sélection des opérations individuelles;

Or. en

Amendement 15

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A quater. considérant que les règlements précédent et actuel portant dispositions communes ne font aucune référence spécifique à l'agenda territorial 2020 et à l'agenda territorial 2030, respectivement;

Or. en

Amendement 16

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'approche fondée sur le territoire de l'élaboration de politiques basée sur le développement territorial intégré vise à libérer le potentiel unique associé au capital, aux connaissances et aux ressources territoriaux, tout en reconnaissant la nécessité de solutions sur mesure dans différents types de territoires;

Or. en

Amendement 17

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant qu'il apparaît que les principales difficultés rencontrées par les acteurs locaux pour la période 2014-2020 ont été le manque de compétences et de connaissances, ainsi que la lenteur de l'absorption des fonds ***et les obstacles bureaucratiques;***

C. considérant qu'il apparaît que les principales difficultés rencontrées par les acteurs ***institutionnels et de la société civile*** locaux ***et régionaux*** pour la période 2014-2020 ont été le ***soutien technique et administratif insuffisant et les obstacles bureaucratiques excessifs, qui se sont traduits par un*** manque de compétences, ***de formations*** et de connaissances, ainsi que la lenteur de l'absorption des fonds;

Or. en

Amendement 18

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'il apparaît que les principales difficultés rencontrées par les acteurs locaux pour la période 2014-2020 ont été le manque de compétences *et* de connaissances, ainsi que la lenteur de l'absorption des fonds et les obstacles bureaucratiques;

Amendement

C. considérant qu'il apparaît que les principales difficultés rencontrées par les acteurs locaux pour la période 2014-2020 ont été le manque de compétences, de connaissances *et de renforcement des capacités, une coopération multiniveaux insuffisante entre les différents niveaux de gouvernance*, ainsi que la lenteur de l'absorption des fonds et les obstacles bureaucratiques;

Or. en

Amendement 19
Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'il apparaît que les principales difficultés rencontrées par les acteurs locaux pour la période 2014-2020 ont été le manque de compétences et de connaissances, ainsi que la lenteur de l'absorption des fonds et les obstacles bureaucratiques;

Amendement

C. considérant qu'il apparaît que les principales difficultés rencontrées par les acteurs locaux pour la période 2014-2020, *et à l'heure actuelle*, ont été le manque de compétences et de connaissances, ainsi que la lenteur de l'absorption des fonds et les obstacles bureaucratiques;

Or. en

Amendement 20
Niklas Nienass
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

C bis. considérant qu'il apparaît que dans les régions et les unités administratives où le programme LEADER est mis en œuvre, la présence d'un responsable obligatoire du groupe d'action local (GAL) contribue à améliorer la performance et l'absorption du financement régional et le développement^{1 bis};

^{1 bis} Dans le cadre du Feader / programme LEADER, une gestion régionale / un responsable régional est obligatoire. Ce concept est par conséquent bien connu et est expliqué au bas de la page suivante: https://ec.europa.eu/enrd/leader-clld/leader-toolkit/implementing-lags-and-local-strategies-1_fr.html

Or. en

Amendement 21

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

C bis. considérant que la richesse de la diversité territoriale de l'Europe est perçue comme un système dynamique et complexe dans lequel chaque région fait face à des défis en matière de développement en fonction de ses caractéristiques particulières;

Or. en

Amendement 22

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb,

Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

**Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que les programmes et projets nationaux d'aménagement du territoire et de développement régional offrent un potentiel immense à l'Union;

Or. en

Amendement 23

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

**Proposition de résolution
Considérant C quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant qu'il est important d'intégrer la territorialité dans les fonds de l'Union, en particulier la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 24

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

**Proposition de résolution
Considérant E**

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que la microcohésion constitue une forme d'équilibre pour les zones sous-développées au sein des régions plus développées;

E. considérant que la microcohésion constitue une forme d'équilibre pour les zones sous-développées au sein des régions plus développées; *que les disparités intrarégionales ne peuvent être résolues qu'en accordant une plus grande attention à la diversité des territoires,*

ainsi qu'à leur potentiel et leurs défis en matière de développement, et en élaborant des politiques et des stratégies fondées sur le territoire;

Or. en

Amendement 25

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que la microcohésion constitue une forme d'équilibre pour les zones sous-développées au sein des régions plus développées;

Amendement

E. considérant que la microcohésion constitue une forme d'équilibre pour les zones sous-développées au sein des régions plus développées *et que l'agenda territorial, en mettant explicitement l'accent sur les «territoires et les citoyens», introduit l'idée d'une «cohésion interpersonnelle» parallèlement à la cohésion territoriale;*

Or. en

Amendement 26

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'article 28 du RPDC désigne les investissements territoriaux intégrés (ITI) et le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) comme les instruments de mise en œuvre des stratégies de développement territorial et invite à la cohérence ainsi qu'à la coordination entre

Amendement

F. considérant que l'article 28 du RPDC désigne les investissements territoriaux intégrés (ITI) et le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) comme les instruments de mise en œuvre des stratégies de développement territorial et invite à la cohérence ainsi qu'à la coordination entre

les Fonds lorsque plusieurs d'entre eux sont appliqués à la même stratégie;

les Fonds lorsque plusieurs d'entre eux sont appliqués à la même stratégie *de développement territorial ou local*;

Or. en

Amendement 27

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'il reconnaît les efforts consentis par nos régions pour atteindre les nouveaux objectifs stratégiques (OS); qu'il convient de demander à la Commission européenne d'autoriser la mise en œuvre flexible de l'OS 5 sans imposer d'exigences strictes en matière de stratégies et de gouvernance (RPDC, titre III, chapitre II), de manière à l'ouvrir à toutes sortes d'initiatives contribuant au développement régional et urbain, par exemple en autorisant les programmes Interreg transnationaux à choisir l'OS 5 dans la programmation à venir;

Or. en

Amendement 28

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que ces instruments visent à garantir un développement territorial ascendant avec la participation

active des parties prenantes locales;

Or. en

Amendement 29

Martina Michels

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que le développement local mené par les acteurs locaux a été le deuxième outil le plus utilisé par les États membres pour élaborer des stratégies territoriales ou locales au cours de la période 2014-2020;

Amendement

H. considérant que le développement local mené par les acteurs locaux a été le deuxième outil le plus utilisé par les États membres pour élaborer des stratégies territoriales ou locales au cours de la période 2014-2020 ***et qu'il garantit que les collectivités et les parties prenantes locales seront étroitement associées à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des fonds de l'Union qu'elles reçoivent;***

Or. en

Amendement 30

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés et du développement local mené par les acteurs locaux reste inégale dans l'Union et que plusieurs États membres et autorités de gestion font preuve d'un engagement modéré dans leur mise en œuvre du développement territorial intégré; que l'interprétation et la mise en œuvre de l'objectif stratégique «Une Europe plus proche des citoyens» (OS 5)

ne sont pas bien comprises et ne sont pas utilisées de la même manière dans les différents États membres, ce qui se traduit par une faible mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés et du développement local mené par les acteurs locaux;

Or. en

Amendement 31

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant qu'aucune affectation obligatoire de la dotation pour le développement local mené par les acteurs locaux n'est prévue pour la période de programmation 2021-2027;

Or. en

Amendement 32

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que l'ITI et le DLAL sont des instruments qui devraient viser non seulement à faciliter une approche ascendante du développement territorial en associant les collectivités locales et régionales (y compris lors de la conception initiale des programmes), mais également à faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes et à

renforcer la coopération entre les secteurs public et privé, ainsi qu'à favoriser la coopération et le transfert d'informations entre les niveaux de gouvernement supérieur et inférieur;

Or. en

Amendement 33

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'agenda territorial 2030 invite le Parlement européen et sa commission du développement régional à tenir compte de ses objectifs en défendant ses priorités au cours des processus législatifs de l'Union;

Amendement

I. considérant que l'agenda territorial 2030 invite le Parlement européen et sa commission du développement régional à tenir compte de ses objectifs en défendant ses priorités au cours des processus législatifs de l'Union; ***que le développement territorial intégré et les politiques fondées sur le territoire sont des conditions nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Union tels que les transitions écologique et numérique;***

Or. en

Amendement 34

Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'agenda territorial 2030 invite le Parlement européen et sa commission du développement régional à tenir compte de ses objectifs en défendant ses priorités au cours des processus législatifs de l'Union;

Amendement

I. considérant que l'agenda territorial 2030 invite le Parlement européen et sa commission du développement régional, ***en tant qu'organes responsables de la cohésion économique, sociale et territoriale,*** à tenir

compte de ses objectifs en défendant ses priorités au cours des processus législatifs de l'Union;

Or. en

Amendement 35

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les politiques fondées sur le territoire peuvent aider les territoires à échapper au déclin économique à long terme et au dit «piège de développement régional», qui fait qu'une région est incapable de maintenir son dynamisme économique sur le plan des revenus, de la productivité et de l'emploi; que les territoires qui se sentent mis de côté font face au désengagement et au mécontentement de leurs citoyens sur le long terme;

Or. en

Amendement 36

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que l'agenda territorial 2030 aligne en outre les objectifs de développement territorial de l'Union sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et sur le pacte vert pour l'Europe;

Or. en

Amendement 37

**Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb,
Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide**

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que l'initiative urbaine européenne, à travers la Charte de Leipzig, soutient les objectifs de l'agenda territorial 2030;

Or. en

Amendement 38

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que l'agenda territorial 2030 définit deux objectifs principaux, une Europe juste et une Europe verte, assortis de six priorités (une Europe juste, des zones fonctionnelles, l'intégration transfrontalière, un environnement sain, l'économie circulaire et des connexions durables) pour le développement du territoire européen dans son ensemble et de tous ses territoires;

Or. en

Amendement 39

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb,

Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

**Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que les deux documents partagent des principes communs, tels qu'une approche locale, la coordination des politiques et de cadres multiniveaux efficaces;

Or. en

**Amendement 40
Niklas Nienass**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

I quater. considérant que les approches territoriales apportent une valeur ajoutée en adoptant une vision stratégique et spatiale qui saisit les combinaisons spécifiques de défis et de potentiels sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux qui influencent le développement de tous les types de territoires;

Or. en

**Amendement 41
Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb,
Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide**

**Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

I quater. considérant que les principes moteurs de l'agenda territorial 2030 sont englobés dans les deux priorités «L'écart entre citoyens et entre territoires se creuse» et «Développement durable et changement climatique»;

Or. en

Amendement 42

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant I quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I quinquies. considérant qu'un développement territorial commun solide au moyen du règlement portant dispositions communes et de la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 peut servir de moteur pour le renforcement de la solidarité et de la démocratie au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 43

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant I quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I quinquies. considérant que l'agenda territorial 2030 fixe les priorités territoriales pour une Europe juste et écologique;

Or. en

Amendement 44
Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que la mise en œuvre des priorités (de l'agenda territorial 2030) reste inégale dans l'Union;

Amendement

J. considérant que la mise en œuvre des priorités (de l'agenda territorial 2030) reste inégale dans l'Union, ***en particulier compte tenu des disparités territoriales telles que l'insularité;***

Or. en

Amendement 45
Niklas Nienass
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que, pour susciter des initiatives communes dans toute l'Europe, six actions pilotes ont été lancées avec l'adoption de l'agenda territorial 2030, et qu'une septième a été ajoutée récemment: Un avenir pour les régions les moins développées; Comprendre comment les politiques sectorielles engendrent des (dés)équilibres territoriaux; Les petites localités ont de l'importance; L'aménagement du territoire transfrontalier; L'action pour le climat dans les villes alpines; L'adaptation et la résilience face au changement climatique grâce à la transition paysagère; La réduction de l'artificialisation des sols, de l'expansion urbaine et de l'imperméabilisation des sols dans les villes de différentes tailles et dans les zones urbaines fonctionnelles;

Or. en

Amendement 46

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que l'agenda territorial 2030 de l'Union plaide en faveur du renforcement de la dimension territoriale des politiques sectorielles à tous les niveaux de gouvernance;

Or. en

Amendement 47

Martina Michels

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que les conclusions de l'agenda territorial 2030 mettent en lumière des inégalités grandissantes au sein de l'Union, lesquelles accentuent les écarts entre les citoyens et entre les territoires;

Or. en

Amendement 48

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant qu'une collecte plus efficace des données et une révision cohérente de l'agenda territorial 2030 sont nécessaires;

Or. en

Amendement 49

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J quater. considérant qu'à ce jour, sept actions pilotes ont été lancées dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 et servent d'exemples de l'application de ses objectifs sur le terrain, à la fois aux niveaux local et régional;

Or. en

Amendement 50

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Considérant J quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J quinquies. considérant qu'il est tenu compte de l'équilibre géographique limité dans l'élaboration de ces actions;

Or. en

Amendement 51

**Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb,
Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide**

**Proposition de résolution
Considérant J sexies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

***J sexies. considérant qu'il est tenu
compte des difficultés administratives
rencontrées par les actions pilotes lorsque
celles-ci sont financées par plusieurs
programmes ou sources;***

Or. en

**Amendement 52
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța**

**Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

***-1. souligne l'importance de
l'approche ascendante du développement
territorial, qui est un vecteur d'innovation
sociale et de renforcement des capacités,
permettant aux citoyens ruraux de
s'approprier le développement de leurs
territoires par la conception et la mise en
œuvre de stratégies et de projets; demande
un changement de paradigme dans la
mise en œuvre de la politique de cohésion
et l'intégration de l'approche ascendante;***

Or. en

**Amendement 53
Manolis Kefalogiannis**

**Proposition de résolution
Paragraphe 1**

Proposition de résolution

1. souligne qu'au cours de la période 2014-2020, seuls 28 % des stratégies de développement urbain durable ont été mises en œuvre par l'intermédiaire d'ITI; invite la Commission à prendre des mesures pour encourager l'utilisation de ces outils pour développer l'agenda territorial 2030;

Amendement

1. souligne qu'au cours de la période 2014-2020, seuls 28 % des stratégies de développement urbain durable ont été mises en œuvre par l'intermédiaire d'ITI; invite la Commission à prendre des mesures pour encourager l'utilisation de ces outils pour développer l'agenda territorial 2030, ***en particulier par une montée en puissance des activités de communication;***

Or. en

Amendement 54

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

**Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne la contribution précieuse au développement territorial des actions mises en œuvre au moyen du DLAL, notamment celles au titre du programme LEADER; demande à la Commission et aux États membres de renforcer le programme LEADER en augmentant son enveloppe budgétaire, en garantissant un haut degré d'autonomie aux groupes d'action locale pour ce qui est de leur constitution et de leur prise de décision, et en allégeant la charge administrative;

Or. en

Amendement 55

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

**Proposition de résolution
Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. invite la Commission à s'appuyer sur les résultats du rapport d'évaluation 2024 pour la période de programmation 2014-2020 pour soutenir les programmes de la période 2021-2027¹⁶;

¹⁶ L'article 57 du RPDC charge la DG REGIO de procéder à une évaluation du FEDER et du Fonds de cohésion d'ici la fin de 2024.

Amendement

2. invite la Commission à s'appuyer sur les résultats du rapport d'évaluation 2024 pour la période de programmation 2014-2020 pour soutenir les programmes de la période 2021-2027¹⁶; ***relève l'importance de l'analyse qualitative des outils de développement territorial; regrette, à cet égard, la conclusion du rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le programme LEADER et le développement local mené par les acteurs locaux^{16 bis};***

¹⁶ L'article 57 du RPDC charge la DG REGIO de procéder à une évaluation du FEDER et du Fonds de cohésion d'ici la fin de 2024.

^{16 bis} Rapport spécial 10/2022 de la Cour des comptes européenne: «Leader et le développement local mené par les acteurs locaux facilitent l'engagement à ce niveau, mais leurs avantages supplémentaires ne sont toujours pas suffisamment démontrés».

Or. en

Amendement 56

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. invite la Commission à s'appuyer sur les résultats du rapport d'évaluation 2024 pour la période de programmation 2014-2020 pour soutenir les programmes de la période 2021-2027¹⁶;

la période 2021-2027;

¹⁶ L'article 57 du RPDC charge la DG REGIO de procéder à une évaluation du FEDER et du Fonds de cohésion d'ici la fin de 2024.

¹⁶ L'article 57 du RPDC charge la DG REGIO de procéder à une évaluation du FEDER et du Fonds de cohésion d'ici la fin de 2024.

Or. en

Amendement 57
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. invite les autorités publiques à garantir l'accessibilité, la proximité, le caractère abordable et la qualité des services publics pour tous les citoyens, à combattre les inégalités et la pauvreté et à lutter contre le changement climatique;

Or. en

Amendement 58
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. Se félicite de la publication du manuel des stratégies territoriales et de développement et du manuel des stratégies de développement urbain durable en tant que guides pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement territorial et urbain;

3. se félicite de la publication du manuel des stratégies territoriales et de développement et du manuel des stratégies de développement urbain durable en tant que guides pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement territorial et urbain;
regrette toutefois la publication tardive de ces manuels et encourage la Commission à produire des lignes directrices en temps

utile pour simplifier le processus d'élaboration des programmes opérationnels; souligne la nécessité de fournir davantage de conseils aux États membres sur la mise en œuvre de l'objectif stratégique «Une Europe plus proche des citoyens» (OS 5) et les mesures incitatives visant à allouer plus de fonds à l'OS 5, par exemple en permettant aux projets contribuant à plus d'un OS de compter pour la concentration thématique des deux OS;

Or. en

Amendement 59

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. Se félicite de la publication du manuel des stratégies territoriales et de développement et du manuel des stratégies de développement urbain durable en tant que guides pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement territorial et urbain;

Amendement

3. Se félicite de la publication du manuel des stratégies territoriales et de développement et du manuel des stratégies de développement urbain durable en tant que guides pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement territorial et urbain; *estime nécessaire de promouvoir la diffusion des bonnes pratiques de développement territorial, de manière à garantir que les projets soient efficaces et durables;*

Or. it

Amendement 60

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. Se félicite de la publication du manuel des stratégies territoriales et de développement et du manuel des stratégies de développement urbain durable en tant que guides pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement territorial et urbain;

Amendement

3. se félicite de la publication du manuel des stratégies territoriales et de développement et du manuel des stratégies de développement urbain durable en tant que guides ***destinés à tous les niveaux administratifs*** pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement territorial et urbain;

Or. en

Amendement 61

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à promouvoir une planification stratégique de l'espace qui tient compte des territoires dans leur ensemble, au-delà des zones métropolitaines, urbaines et fonctionnelles;

Amendement

4. invite les États membres à promouvoir une planification stratégique de l'espace qui tient compte des territoires dans leur ensemble, au-delà des zones métropolitaines, urbaines et fonctionnelles; ***demande par ailleurs aux États membres de resserrer les liens entre zones rurales et zones urbaines en tant que moyen de parvenir à un développement territorial plus équilibré dans l'Union;***

Or. en

Amendement 62

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à promouvoir une planification stratégique

Amendement

4. invite les États membres à promouvoir une planification stratégique

de l'espace qui tient compte des territoires dans leur ensemble, au-delà des zones métropolitaines, urbaines et fonctionnelles;

de l'espace qui tient compte des territoires dans leur ensemble, au-delà des zones métropolitaines, urbaines et fonctionnelles; **demande également aux États membres d'envisager explicitement l'aménagement et la mise en œuvre transfrontières au moyen d'approches ascendantes telles que le DLAL et l'ITI;**

Or. en

Amendement 63
Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite les États membres à promouvoir une planification stratégique de l'espace qui tient compte des territoires dans leur ensemble, au-delà des zones métropolitaines, urbaines et fonctionnelles;

Amendement

4. invite les États membres à promouvoir une planification stratégique de l'espace qui tient compte des territoires dans leur ensemble, au-delà des zones métropolitaines, urbaines et **urbaines** fonctionnelles;

Or. en

Amendement 64
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. invite la Commission à **promouvoir** le financement **des programmes de l'agenda territorial 2030** de la même manière que les 8 % des fonds de la politique de cohésion destinés au développement de programmes dans le cadre du programme urbain;

Amendement

5. invite la Commission à **affecter** le financement **destiné au développement territorial intégré dans les zones rurales et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents** de la même manière que les 8 % des fonds de la politique de cohésion destinés au développement de programmes dans le cadre du programme urbain;

Amendement 65
Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne la nécessité d'un changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Amendement

6. souligne la nécessité d'un changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux; ***estime en outre que les citoyens doivent participer au processus de développement territorial afin de garantir que les projets répondent à leurs besoins et à leurs aspirations; invite la Commission à promouvoir la participation active des citoyens aux processus de planification et de mise en œuvre des projets de développement territorial;***

Amendement 66
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne la nécessité d'un changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Amendement

6. souligne la nécessité d'un changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux; ***demande une mise en œuvre efficace du principe de partenariat et une consultation approfondie avec les autorités locales et les parties prenantes avant de définir les actions au titre de l'ITI et du DLAL;***

Amendement 67

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. **souligne la nécessité d'un** changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Amendement

6. **estime, compte tenu des capacités démontrées par les autorités locales et régionales dans la mise en œuvre et la gestion des outils territoriaux, qu'un** changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux **est nécessaire**;

Amendement 68

Niklas Nienass
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

6. souligne la nécessité d'un changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Amendement

6. souligne la nécessité d'un changement de paradigme dans la participation des collectivités locales et régionales **à la planification**, à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Amendement 69
Elżbieta Kruk

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne la nécessité d'un **changement de paradigme dans** la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Amendement

6. souligne la nécessité d'un **renforcement de** la participation des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre et à la gestion des outils territoriaux;

Or. pl

Amendement 70

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

6 bis. souligne l'incidence des décisions du Semestre européen sur la cohésion territoriale et, par conséquent, sur la capacité de développement de programmes territoriaux;

Amendement

Or. en

Amendement 71

Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs;

Amendement

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs; **invite, à cette fin, la Commission à apporter un soutien**

technique et financier aux collectivités locales et régionales pour les aider à mettre en œuvre les projets de développement territorial;

Or. it

Amendement 72

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs;

Amendement

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs; ***se félicite de la possibilité, introduite au cours de la période de programmation 2021-2027, de désigner un fonds chef de file pour les stratégies financées par plus d'un fonds;***

Or. en

Amendement 73

Elżbieta Kruk

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs;

Amendement

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie ***et qu'elles soient associées aux instruments nationaux existants*** afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs;

Amendement 74

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs;

Amendement

7. demande que les stratégies de développement territorial ou local financées par plusieurs programmes fusionnent pour donner naissance à une seule voie, **conformément à l'article 28 du RPDC et** afin d'éviter les retards et les obstacles administratifs;

Or. en

Amendement 75

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. se félicite des données figurant dans l'outil STRAT-Board pour la période 2014-2020 et note que les DLAL ont joué un rôle majeur dans l'élaboration de stratégies territoriales, soulignant l'intérêt élevé du niveau local à participer activement au développement de ces stratégies;

Or. en

Amendement 76

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb,

Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter(nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. invite la Commission, au vu de l'utilisation fructueuse des DLAL au cours de la période 2014-2020, à simplifier le processus administratif de gestion des fonds, en particulier lorsque les DLAL proviennent de plus d'un fonds distinct;

Or. en

Amendement 77

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. souligne que les ITI sont le principal outil utilisé par les États membres bénéficiant d'une plus grande dotation de fonds du FEDER, étant donné qu'ils absorbent rapidement les montants et sont en mesure de couvrir plusieurs axes en même temps, présents dans un ou plusieurs programmes opérationnels;

Or. en

**Amendement 78
Ondřej Knotek**

**Proposition de résolution
Paragraphe 8**

Proposition de résolution

Amendement

8. *souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des CLLD et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques;*

supprimé

Or. en

Amendement 79
Martina Michels

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **CLLD** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques;

Amendement

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **DLAL** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques; **encourage tous les États membres à avoir plus souvent recours au développement territorial intégré au sens de l'article 28 du règlement (UE) 2021/1060 et à garantir le respect du partenariat au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2021/1060;**

Or. en

Amendement 80
Niklas Nienass
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **CLLD** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission

Amendement

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **DLAL** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission

à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques;

à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques *et à prévoir un soutien technique sur mesure pour les États membres qui n'ont pas utilisé ces outils territoriaux;*

Or. en

Amendement 81

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **CLLD** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques;

Amendement

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **DLAL** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques; *estime que les ITI et les DLAL devraient être obligatoires pour les États membres;*

Or. en

Amendement 82

Elżbieta Kruk

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI ou des **CLLD** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques;

Amendement

8. souligne la distinction claire entre les États membres qui se sont engagés à développer des ITI, *d'autres instruments territoriaux* ou des **DLAL** et ceux qui ne l'ont pas fait; invite la Commission à clarifier cette séparation afin d'éviter les disparités géographiques;

Or. pl

Amendement 83

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. reconnaît les simplifications techniques apportées au développement territorial au cours de la période de programmation 2021-2027, mais invite la Commission et les États membres à maintenir les réglementations administratives supplémentaires nécessaires au niveau le plus bas possible et à se concentrer davantage encore sur la proportionnalité, étant donné qu'à l'heure actuelle, les projets plus petits d'un point de vue financier font face à une charge administrative (pour les bénéficiaires) et à des coûts administratifs (pour les autorités chargées des programmes) proportionnellement plus élevés que les projets financièrement plus importants;

Or. en

Amendement 84

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. **Estime** que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui garantit la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions;

9. estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui garantit la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions **et de leurs spécificités; invite la Commission européenne à étendre le rôle de l'agenda territorial au-delà de celui de guide de**

gestion territoriale;

Or. en

Amendement 85

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

**Proposition de résolution
Paragraphe 9**

Proposition de résolution

9. Estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui garantit la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions;

Amendement

9. estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui garantit la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions; ***observe que les instruments territoriaux tels que les DLAL et les ITI constituent des mesures éprouvées qui peuvent rapprocher l'Europe de ses citoyens;***

Or. en

Amendement 86

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe 9**

Proposition de résolution

9. Estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui ***garantit*** la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions;

Amendement

9. estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument réel et approprié qui ***visé à réduire la dimension spatiale des inégalités et à garantir*** la cohésion de l'Union par la gestion de chacune de ses régions;

Or. en

Amendement 87

Elżbieta Kruk

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. Estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument *réel et* approprié *qui garantit la* cohésion de l'Union *par la* gestion de chacune de ses régions;

Amendement

9. Estime que l'agenda territorial 2030 est un instrument approprié *mais qu'il demande à être amélioré afin de garantir une* cohésion *optimale* de l'Union *en matière de* gestion de chacune de ses régions;

Or. pl

Amendement 88

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. *souligne que, bien que le plurifinancement soit l'un des principaux objectifs des outils territoriaux intégrés, les résultats actuels montrent que son utilisation peut encore sembler difficile dans certains pays, en particulier puisque, dans la période en cours, le Feader (développement rural) n'est plus englobé dans le RPDC et que des mesures supplémentaires et spécifiques pour aligner les règles du Feader et des autres fonds de la politique de cohésion seraient nécessaires (c'est-à-dire, l'utilisation de différents fonds de l'Union pour les projets intégrés au niveau local qui répondent à plusieurs objectifs stratégiques);*

Or. en

Amendement 89

Niklas Nienass
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter(nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. rappelle qu'il convient d'inclure et de promouvoir, dans le cadre de la politique de cohésion 2021-2027, l'égalité entre les femmes et les hommes et une perspective de genre à tous les stades du processus de préparation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de cohésion et invite dès lors les États membres à promouvoir activement ces principes transversaux lors de la préparation et de la mise en œuvre sur le terrain des projets pilotes de l'agenda territorial;

Or. en

Amendement 90
Niklas Nienass
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. observe que l'agenda territorial 2030 préconise non seulement des réponses stratégiques territorialisées aux défis territoriaux, mais contient également une vision et une ambition politiques concrètes pour l'objectif de cohésion territoriale par une amélioration de la participation des autorités infranationales et des citoyens (par exemple, sous le titre «Un avenir pour tous les territoires») et a donc le potentiel de prendre plus efficacement en charge les éléments moteurs des problèmes sous-jacents à plusieurs facettes qui conduisent

à la création de nouveaux pièges de développement régional;

Or. en

Amendement 91

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que les actions de l'agenda territorial 2030 devraient ***être plus décisives dans l'allocation des fonds et*** la nécessité de promouvoir l'intégration de l'agenda territorial 2030 dans les politiques de l'Union, en mettant l'accent sur des niveaux de gouvernance plus proches du terrain; invite la Commission à octroyer ***à l'agenda territorial 2030 son propre*** financement lors de la prochaine révision du cadre financier pluriannuel;

Amendement

10. souligne que les actions de l'agenda territorial 2030 devraient ***jouer un rôle central dans les accords de partenariat et les programmes opérationnels; attire l'attention sur*** la nécessité de promouvoir l'intégration de l'agenda territorial 2030 dans les politiques de l'Union, en mettant l'accent sur des niveaux de gouvernance plus proches du terrain; invite la Commission à octroyer ***un*** financement ***adéquat*** lors de la prochaine révision du cadre financier pluriannuel ***afin de financer des actions de mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 à la fois dans des zones urbaines et rurales;***

Or. en

Amendement 92

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que les actions de l'agenda territorial 2030 devraient être plus décisives dans l'allocation des fonds et la nécessité de promouvoir l'intégration de l'agenda territorial 2030 dans les politiques

Amendement

10. souligne que les actions de l'agenda territorial 2030 devraient être plus décisives dans l'allocation des fonds et la nécessité de promouvoir l'intégration de l'agenda territorial 2030 dans les politiques

de l'Union, en mettant l'accent sur des niveaux de gouvernance plus proches du terrain; invite la Commission à octroyer à l'agenda territorial 2030 son propre financement lors de la prochaine révision du cadre financier pluriannuel;

de l'Union, en mettant l'accent sur des niveaux de gouvernance plus proches du terrain; invite la Commission à octroyer à l'agenda territorial 2030 son propre financement ***et une méthode d'allocation actualisée*** lors de la prochaine révision du cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 93

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. demande que les régions se voient accorder plus de flexibilité pour atteindre l'objectif OS 5 et que les actions pour y parvenir soient alignées sur celles prévues dans l'agenda territorial 2030;

Or. en

Amendement 94

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. souligne qu'il est essentiel d'inclure les priorités et les objectifs de l'agenda territorial 2030 dans les instruments législatifs et les programmes opérationnels des fonds de la politique de cohésion; se félicite des actions pilotes élaborées au titre de l'agenda territorial 2030 et invite les États membres et la Commission à continuer d'investir dans ces actions, en améliorant leur équilibre géographique et

11. souligne qu'il est essentiel ***de réaliser une analyse d'impact territorial (AIT) pour étudier les incidences territoriales asymétriques potentielles des politiques et des propositions législatives de l'Union ainsi que*** d'inclure les priorités et les objectifs de l'agenda territorial 2030 dans les instruments législatifs et les programmes opérationnels des fonds de la politique de cohésion, ***qui devraient être***

en les coordonnant davantage avec les principes de l'agenda territorial 2030;

adaptés à chaque territoire et respecter le principe de partenariat; se félicite des actions pilotes élaborées au titre de l'agenda territorial 2030 et invite les États membres et la Commission à continuer d'investir dans ces actions, en améliorant leur équilibre géographique et en les coordonnant davantage avec les principes de l'agenda territorial 2030;

Or. en

Amendement 95

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. souligne la nécessité d'associer le Parlement européen, en particulier sa commission compétente pour le développement régional, aux actions pilotes et d'étendre *leurs* résultats au niveau européen, *de manière à permettre leur intégration et coordination* avec des initiatives telles que la politique de cohésion, *y compris* le FEDER et Interreg;

Amendement

12. souligne la nécessité d'associer le Parlement européen, en particulier sa commission compétente pour le développement régional, aux actions pilotes, *afin de garantir qu'elles vont dans le sens des priorités actuelles de l'Union*, et d'étendre *les* résultats *de ces actions pilotes* au niveau européen, *en les intégrant et en les coordonnant* avec des initiatives telles que la politique de cohésion, *en particulier* le FEDER et Interreg;

Or. en

Amendement 96

Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. souligne la nécessité d'associer le

Amendement

12. souligne la nécessité d'associer le

Parlement européen, en particulier sa commission compétente pour le développement régional, aux actions pilotes et d'étendre leurs résultats au niveau européen, de manière à permettre leur intégration et coordination avec des initiatives telles que la politique de cohésion, y compris le FEDER et Interreg;

Parlement européen, **et** en particulier sa commission compétente pour le développement régional, aux actions pilotes **ainsi que de promouvoir** et d'étendre leurs résultats au niveau européen, de manière à permettre leur intégration et coordination avec des initiatives telles que la politique de cohésion, y compris le FEDER et Interreg;

Or. en

Amendement 97

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle de ses vœux une stratégie de **fusion des fonds** **ou une** simplification administrative pour les actions pilotes financées par plusieurs fonds;

Amendement

13. appelle de ses vœux une stratégie de **facilitation des synergies entre les différents fonds de l'Union pour les projets mis en œuvre au moyen des outils territoriaux** **ainsi qu'une** simplification administrative pour les actions pilotes financées par plusieurs fonds;

Or. en

Amendement 98

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. appelle de ses vœux une stratégie de fusion des fonds ou une simplification administrative pour les actions pilotes financées par plusieurs fonds;

Amendement

13. appelle de ses vœux une stratégie de fusion des fonds ou une simplification administrative pour les actions pilotes financées par plusieurs fonds, **afin de réduire les obstacles administratifs et de faciliter les candidatures pour ces projets**;

Amendement 99

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. attire l'attention sur le formidable potentiel de l'agenda territorial 2030 et de ses projets pilotes actuels (par exemple, Un avenir pour les régions les moins développées) et futurs de répondre aux besoins extrêmement diversifiés des zones non urbaines, étant donné que celles-ci couvrent les zones rurales, les zones montagneuses, les îles et les zones côtières, les régions éloignées et peuplées ainsi que de nombreux autres types de territoires où caractéristiques urbaines et rurales se mêlent (par exemple, bassins hydrographiques, parcs naturels, groupements de faible densité); souligne en particulier que les zones rurales sont souvent confrontées à des défis démographiques, une faible densité de population et un accès limité aux services d'intérêt général, qu'elles n'ont pas toujours la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des solutions innovantes et qu'elles peuvent dès lors grandement bénéficier de l'échange de bonnes pratiques et de la diffusion, ainsi que de l'accès à un financement pour des initiatives locales et du soutien de facilitateurs régionaux;

Amendement 100

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne la nécessité d'une plus grande diffusion des actions et des réalisations des projets pilotes en tant qu'exemples de la mise en œuvre des fonds européens; souligne l'importance de communiquer les résultats des actions pilotes et d'organiser une conférence bisannuelle pour présenter les actions pilotes aux autorités locales et régionales, ainsi qu'aux acteurs concernés aux niveaux national et de l'Union, en la combinant à d'autres événements tels que le pacte rural ou le Forum des villes;

Or. en

Amendement 101
Maria Angela Danzi, Sabrina Pignedoli

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. estime que les entreprises pourraient jouer un rôle fondamental dans les stratégies de développement territorial; invite la Commission à favoriser les systèmes de coopération entre les entreprises et les collectivités locales et régionales afin de mettre en place des projets de développement territorial qui favorisent la création de postes de travail et la croissance économique;

Or. it

Amendement 102

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à développer leurs programmes territoriaux conformément à l'agenda territorial 2030 en tant que base de programmation de leurs stratégies territoriales et afin de stimuler le processus décisionnel et la conception des politiques territoriales et urbaines;

Amendement

14. invite les États membres à développer leurs programmes territoriaux conformément à l'agenda territorial 2030 en tant que base de programmation de leurs stratégies territoriales et afin de stimuler le processus décisionnel et la conception des politiques territoriales et urbaines; ***invite par ailleurs les États membres à autoriser une approche de DLAL pour toutes les régions de l'Union, y compris les zones rurales, les zones où s'opère une transition industrielle et les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions les plus septentrionales et les régions à très faible densité de population, les îles, les régions transfrontalières et les régions montagneuses;***

Or. en

Amendement 103

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite les États membres à développer leurs programmes territoriaux conformément à l'agenda territorial 2030 en tant que base de programmation de leurs stratégies territoriales et afin de stimuler le processus décisionnel et la conception des politiques territoriales et urbaines;

Amendement

14. invite les États membres à développer leurs programmes territoriaux conformément à l'agenda territorial 2030 en tant que base de programmation de leurs stratégies territoriales, ***en tenant compte des spécificités de chacune de leurs régions, et en tant que mesure incitative,*** et afin de stimuler le processus décisionnel et la conception des politiques territoriales

et urbaines;

Or. en

Amendement 104

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. souligne que la qualité des structures de gouvernance peut déterminer la combinaison optimale de priorités d'investissement afin de parvenir à la coordination verticale et horizontale multiniveaux nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement intégré;

Or. en

Amendement 105

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. invite les États membres et la Commission à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 au-delà des actions pilotes, en faisant de cet instrument un cadre d'action de référence qui fournit des orientations concrètes pour que les territoires de l'Union améliorent leurs performances; souligne la possibilité de conditionner le financement régional à la réalisation des priorités du programme de l'agenda territorial 2030 et invite la Commission à élaborer des indicateurs de

15. invite les États membres et la Commission à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 au-delà des actions pilotes, en faisant de cet instrument un cadre d'action de référence qui fournit des orientations concrètes ***et adaptées*** pour que les territoires de l'Union améliorent leurs performances; souligne la possibilité de conditionner le financement régional à la réalisation des priorités du programme de l'agenda territorial 2030 et invite la Commission à élaborer des

suivi qui relie l'agenda territorial 2030 à l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, en particulier le FEDER;

indicateurs de suivi qui relie l'agenda territorial 2030 à l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, en particulier le FEDER;

Or. en

Amendement 106

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite les États membres et la Commission à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 au-delà des actions pilotes, en faisant de cet instrument un cadre d'action de référence qui fournit des orientations concrètes pour que les territoires de l'Union améliorent leurs performances; souligne la **possibilité de conditionner le financement régional à la réalisation des** priorités du programme de l'agenda territorial 2030 et invite la Commission à élaborer des indicateurs de suivi qui relie l'agenda territorial 2030 à l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, en particulier le FEDER;

Amendement

15. invite les États membres et la Commission à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 au-delà des actions pilotes, en faisant de cet instrument un cadre d'action de référence qui fournit des orientations concrètes pour que les territoires de l'Union améliorent leurs performances; souligne la **nécessité d'inclure les** priorités du programme de l'agenda territorial 2030 **dans les accords de partenariat et les programmes opérationnels** et invite la Commission à élaborer des indicateurs de suivi qui relie l'agenda territorial 2030 à l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, en particulier le FEDER;

Or. en

Amendement 107

Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. invite les États membres et la Commission à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda territorial 2030 au-delà

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

des actions pilotes, en faisant de cet instrument un cadre d'action de référence qui fournit des orientations concrètes pour que les territoires de l'Union améliorent leurs performances; souligne la possibilité de conditionner le financement régional à la réalisation des priorités du programme de l'agenda territorial 2030 et invite la Commission à élaborer des indicateurs de suivi qui relient l'agenda territorial 2030 à l'utilisation des fonds de la politique de cohésion, en particulier le FEDER;

Or. en

Amendement 108

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. réaffirme la nécessité de renforcer de toute urgence la politique de l'Union en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, également à la lumière de la tendance à la hausse des événements météorologiques extrêmes survenus ces dernières années et ces derniers mois dans l'Union; souligne, dans ce contexte, qu'il est nécessaire d'accroître les ambitions des projets pilotes actuels et futurs ainsi que leur nombre dans le cadre de l'objectif «Une Europe verte» et de sa principale priorité «Un environnement sain», étant donné que les signataires de l'agenda territorial ont déjà prévu, entre autres, l'élaboration de nouveaux outils de gestion des crises pour accroître la sécurité et la résilience des territoires, le respect des limites naturelles des moyens de subsistance communs de l'Europe et l'augmentation de la résilience de tous les lieux affectés par le

changement climatique, ainsi que la nécessité de renforcer la sensibilisation et de permettre aux communautés locales et régionales de protéger, de réhabiliter, d'utiliser et de réutiliser leurs environnements (bâti);

Or. en

Amendement 109

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 ter. souligne le potentiel du développement territorial en tant que réponse adéquate à des défis tels que les catastrophes naturelles et la crise sanitaire; insiste sur le fait que le développement territorial est essentiel pour créer des régions résilientes et garantir la mise en œuvre durable du financement régional;

Or. en

Amendement 110

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne, dans ce contexte, la nécessité de visions ascendantes qui montrent la diversité de l'Europe, qui reconnaissent tous les pans de la société et tous les territoires et les associent de manière plus inclusive dans la

reconnaissance de l'importance des objectifs stratégiques de l'agenda territorial, d'une Europe climatiquement neutre d'ici 2040 au plus tard et d'une transition juste et inclusive pour tous;

Or. en

Amendement 111

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. invite la Commission à veiller à la mise en œuvre appropriée des fonds et des instruments territoriaux, en favorisant une gestion simple, sans obstacle bureaucratique;

Or. en

Amendement 112

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 ter. invite la Commission et les États membres à procéder à une révision cohérente de l'agenda territorial 2030 d'ici 2024, y compris à un examen en profondeur de son système de gouvernance, des progrès faits en ce qui concerne sa mise en œuvre et de la pertinence de ses priorités, telles qu'exposées dans l'agenda;

Or. en

Amendement 113
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. demande la mise en place d'un cadre unique pour les stratégies de développement territorial tant urbain qu'au-delà, qui traite les besoins territoriaux dans leur ensemble en se fondant sur les zones fonctionnelles unitaires au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS); souligne que cela pourrait réduire considérablement les obstacles bureaucratiques à l'acquisition de fonds;

supprimé

Or. en

Amendement 114

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. demande la mise en place d'un cadre unique pour les stratégies de développement territorial tant urbain qu'au-delà, qui traite les besoins territoriaux dans leur ensemble en se fondant sur les zones fonctionnelles unitaires au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS); souligne que cela pourrait réduire considérablement les obstacles bureaucratiques à l'acquisition de fonds;

18. demande la mise en place d'un cadre unique pour les stratégies de développement territorial tant urbain qu'au-delà, qui traite les besoins territoriaux dans leur ensemble en se fondant sur les zones fonctionnelles unitaires au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS); souligne que cela pourrait réduire considérablement les obstacles bureaucratiques à l'acquisition de fonds, **en harmonisant le processus pour les régions européennes;**

Amendement 115

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. demande la mise en place d'un cadre unique pour les stratégies de développement territorial tant urbain qu'au-delà, qui traite les besoins territoriaux dans leur ensemble ***en se fondant sur les zones fonctionnelles unitaires au niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS)***; souligne que cela pourrait réduire considérablement les obstacles bureaucratiques à l'acquisition de fonds;

Amendement

18. demande la mise en place d'un cadre unique pour les stratégies de développement territorial tant urbain qu'au-delà, qui traite les besoins territoriaux dans leur ensemble; souligne que cela pourrait réduire considérablement les obstacles bureaucratiques à l'acquisition de fonds; ***estime que chaque territoire devrait choisir en toute indépendance le niveau approprié de gouvernance locale pour la mise en œuvre des stratégies territoriales;***

Amendement 116

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne qu'il est nécessaire de simplifier l'accès aux fonds en identifiant des guichets uniques pour les bénéficiaires potentiels des fonds de cohésion de l'Union et des projets ITI ou DLAL, en particulier pour l'accès à des informations sur le type de financement, les exigences administratives et les critères d'admissibilité;

Amendement 117

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. reconnaît l'initiative du Conseil dans le rôle qu'il joue dans le développement des activités territoriales des États membres;

Or. en

Amendement 118

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 ter. demande aux États membres de prévoir des ressources humaines suffisantes au sein des autorités de gestion et des organes de mise en œuvre chargés de l'ITI ou du DLAL, afin de garantir un support technique et un service de conseil spécifiquement pour les GAL et les partenaires ITI qui permettent d'assurer la conformité avec les règlements;

Or. en

Amendement 119

Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution

Paragraphe 18 quater (nouveau)

18 quater. *souligne que le retard des paiements est l'un des principaux obstacles rencontrés par les bénéficiaires finaux des fonds de cohésion, en particulier pour les projets locaux et de petite échelle; encourage les États membres à mettre en place un système national d'avance de trésorerie pour les projets mis en œuvre au moyen d'un ITI et d'un DLAL, sur la base de partenariats entre les autorités de gestion et les banques publiques et privées;*

Or. en

Amendement 120

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 19

19. invite la Commission à accroître sa participation à la politique territoriale par le biais de la politique de cohésion et à renforcer la gouvernance des régions afin de promouvoir la cohésion et la microcohésion en couvrant les particularités de chaque région, en améliorant la prise de décision au niveau local et régional et en appliquant les outils existants afin d'améliorer la gestion des instruments législatifs;

19. invite la Commission à accroître sa participation à la politique territoriale par le biais de la politique de cohésion et à renforcer la gouvernance des régions afin de promouvoir la cohésion et la microcohésion en couvrant les particularités de chaque région, en améliorant la prise de décision au niveau local et régional et en appliquant les outils existants afin d'améliorer la gestion des instruments législatifs; ***invite la Commission à renforcer la valeur des fonds de la politique de cohésion afin qu'ils soient suffisamment résilients et puissent ainsi amortir les effets des événements inattendus à venir et éviter aux régions d'en subir les conséquences, dans le respect du principe consistant à ne pas nuire à la cohésion;***

Or. en

Amendement 121
Elżbieta Kruk

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à accroître sa participation à la politique territoriale par le biais de la politique de cohésion et à renforcer la gouvernance des régions afin de promouvoir la cohésion et la microcohésion en couvrant les particularités de chaque région, en améliorant la prise de décision au niveau local et régional et en appliquant les outils existants afin d'améliorer la gestion des instruments législatifs;

Amendement

19. invite la Commission à accroître sa participation à la politique territoriale par le biais de la politique de cohésion et à renforcer la gouvernance des régions afin de promouvoir la cohésion et la microcohésion en couvrant les particularités de chaque région, en améliorant la prise de décision au niveau local et régional ***dans le respect des liens fonctionnels entre administrations*** et en appliquant les outils existants afin d'améliorer la gestion des instruments législatifs;

Or. pl

Amendement 122
Irène Tolleret, Susana Solís Pérez, Laurence Farreng, Stéphane Bijoux, Alin Mituța

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

19 bis. réaffirme la nécessité de renforcer la dimension territoriale dans le Semestre européen ainsi que d'améliorer l'articulation entre la politique de cohésion et la gouvernance économique européenne en associant les autorités locales et régionales à toutes les étapes des procédures associées au Semestre européen et à ses recommandations par pays;

Amendement

Or. en

Amendement 123

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. demande à la Commission européenne de réaliser une étude de la capacité de chaque région à atténuer les défis mondiaux à venir qui affectent la cohésion territoriale; estime que cela fournirait un outil de réponse rapide qui offrirait une certaine flexibilité dans l'allocation ou le renforcement de ces ressources, en fonction de la situation en temps réel de chaque région;

Or. en

Amendement 124

Manolis Kefalogiannis

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. demande que les acteurs clés, tels que le Comité *européen* des régions et le Comité économique et social européen, jouent un rôle plus actif dans le suivi et le développement de l'agenda territorial 2030;

20. demande que les acteurs clés, tels que le Comité des régions et le Comité économique et social européen, jouent un rôle plus actif dans le suivi et le développement de l'agenda territorial 2030;

Or. en

Amendement 125

Niklas Nienass

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. souligne la pertinence des outils territoriaux pour une participation accrue et inclusive de la société civile et des autorités locales; invite la Commission à explorer de nouveaux moyens de sensibiliser davantage à leur raison d'être et à renforcer considérablement l'utilisation des ITI et des DLAL, également en affectant potentiellement un pourcentage obligatoire à utiliser dans le cadre de la politique de cohésion après 2027;

Or. en

Amendement 126

Marcos Ros Sempere, Cristina Maestre Martín De Almagro, Rovana Plumb, Matthias Ecke, Nora Mebarek, Isabel Carvalhais, Hannes Heide

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. invite la BEI à augmenter la dotation financière prévue pour les fonds de la politique de cohésion afin de préserver l'équilibre et le bon fonctionnement de nos régions;

Or. en